



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 7 février 2020

Projet d'aménagement urbain de l'agglomération moulinoise intégrant un deuxième pont et d'un barreau routier sur les communes de Moulins et de Neuvy

Par arrêté n° 338/2020 du 07 février 2020, Madame la Préfète de l'Allier a déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement urbain de l'agglomération moulinoise intégrant la réalisation d'un deuxième pont et d'un barreau routier sur les communes de Moulins et de Neuvy présenté par la communauté d'agglomération Moulins Communauté.

L'arrêté emporte mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale de Moulins communauté et du plan local d'urbanisme de la commune de Neuvy.

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs et consultable sur le site internet de la préfecture de l'Allier : <http://www.allier.pref.gouv.fr>

CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr - @prefet03